

Le Siom de la Vallée de Chevreuse veut réduire les déchets ménagers de 10% d'ici 2020

À la une › RECYCLAGE & RÉCUPÉRATION

Par E.G, le 15 mars 2019

Le syndicat d'ordures ménagères de la Vallée de Chevreuse a signé ce vendredi 15 mars, un contrat d'objectifs déchets économie circulaire.

Ce vendredi 15 mars, le Siom signe un contrat d'objectifs déchets économie circulaire (Codec), afin d'atteindre une réduction de 10% de déchets ménagers par habitant en 2020, par rapport à 2010. Il s'agira également d'augmenter la valorisation matière, « en orientant 55% des déchets verts vers les filières de transformation », précise le Siom. « Le Codec est un dispositif de l'Ademe déployé dans le cadre du "Territoire zéro déchet-zéro gaspi", dont le Siom est lauréat depuis 2014 », rappelle le syndicat.

Pour rappel, dans le cadre de son programme local de prévention (PLP) des déchets, en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), le Siom de la Vallée de Chevreuse a atteint son objectif de réduction de 7% des déchets ménagers par habitant en cinq ans.